

2012

Etude préalable à l'implantation d'un dispositif de médiation sociale sur l'Arsenal-Carnot- Parmentier à Saint-Fons

Morgane ROBIN
Xavier ROCHEFORT



Sommaire

Introduction

3

Conditions de réalisation de l'étude

4

Les besoins

4

Les objectifs

4

Les contraintes

5

Le pilotage de l'étude

5

Outils de suivi

6

Outils de réalisation

7

Etude quantitative et statistique du territoire

8

Recensement des données quantitatives

8

Analyse des données

8

Étude qualitative du partenariat local

18

Identification des besoins et objectifs de l'étude qualitative

18

Entretiens

19

Analyse

19

Préconisations

25

Conclusion

29

L'Association Lyonnaise pour la Tranquillité et la Médiation (ALTM) a été créée en 2003 à l'initiative de la mairie de Lyon et en partenariat avec le Grand Lyon, l'Etat, les principaux bailleurs de l'agglomération lyonnaise, les transporteurs publics et Edf-Gdf.

L'objectif de l'association est d'assurer une présence de médiateurs sociaux de proximité professionnels et en tenue sur les territoires prioritaires de l'agglomération. Ils exercent leurs activités de prévention, régulation des conflits, orientation des besoins de la population, soutien et accompagnement des personnes fragilisées en journée et début de soirée.

Le principe est celui d'une intervention multi-partenariale afin d'assurer une réponse mutualisée et optimisée au regard d'un état des lieux partagé dans les instances partenariales de prévention de la délinquance. Le dispositif est en capacité d'intervenir sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise au gré des problématiques identifiées.

Introduction

La Ville de Saint-Fons a sollicité l'A.L.T.M. en vue de l'implantation d'un dispositif de médiation sociale sur le quartier de l'Arsenal-Carnot-Parmentier.

La réussite d'une intervention de médiation sociale repose sur divers éléments : une connaissance des données démographiques et sociologiques des quartiers concernés, l'identification précise des problématiques, les possibilités de partenariat avec les acteurs présents sur le territoire...

La réalisation d'une étude préalable s'avérait donc nécessaire, afin de déterminer la pertinence d'une implantation de l'ALTM sur la commune de Saint-Fons.

Ce document expose des différentes étapes de réalisation de cette étude, et les préconisations résultant de l'analyse des données collectées.

●●● Conditions de réalisation de l'étude

Toute étude est la conséquence de besoins identifiés. Elle poursuit des objectifs définis et doit répondre à une problématique. Elle contient également des contraintes et nécessite la mobilisation de différents moyens et outils pour sa réalisation.

Abordons les conditions de réalisation de l'étude d'implantation d'un dispositif de médiation sociale à Saint-Fons, en commençant par les besoins.

● Les besoins

Ceux-ci sont de deux origines : institutionnelle et opérationnelle.

- **Besoins institutionnels :**

- Optimiser le partenariat local par l'implantation d'un dispositif de médiation sociale complémentaire qui devra s'articuler avec les structures de droit commun déjà établies sur le territoire ;
- Accompagner les projets de réhabilitation urbaine du territoire ;
- Prévenir les dysfonctionnements urbains.

- **Besoins opérationnels :**

- Assurer une présence rassurante et dissuasive sur le territoire ZUS de l'Arsenal-Carnot-Parmentier à Saint-Fons ;
- Prévenir et gérer les conflits de voisinage, très présents dans un quartier d'habitat social dense ;
- Développer un réseau partenarial local et mutualiser des actions (participation citoyenne, lien social, intermédiation culturelle) ;
- Améliorer l'insertion des 16/25 ans par des mises en relation et des échanges réguliers entre partenaires.

● Les objectifs

En fonction des différents besoins identifiés, il s'agit ensuite de définir les objectifs à poursuivre lors de la réalisation de l'étude. Combinés, ils permettront de répondre à la problématique posée. Ils sont au nombre de trois. :

- découvrir le territoire, son maillage institutionnel, et en repérer le fonctionnement afin de vérifier que la médiation sociale peut être une plus-value. L'objectif poursuivi ici est de connaître le territoire de l'étude ;

- vérifier que le territoire est propice et favorable à l'implantation d'un dispositif de médiation sociale. L'objectif de cette étape est aussi de se faire connaître auprès des différentes institutions ;
- préparer l'arrivée du dispositif en établissant, au regard des différents éléments de l'étude, les modalités d'intervention d'un dispositif de médiation sociale. L'objectif est cette fois de proposer une intervention de médiation sociale adaptée au territoire, à ses habitants et institutions, pour en optimiser les capacités d'actions.

● Les contraintes

Il est important, en amont de l'étude, d'identifier les contraintes qui pourraient nuire à sa bonne réalisation.

Certaines contraintes sont établies dès le démarrage de l'étude (contraintes principales). D'autres relèvent de possibilités à anticiper pour éviter d'éventuels blocages (contraintes imaginées).

- Contraintes principales :
 - Contrainte de temps, de moyens : il s'agit de respecter le planning et les délais fixés, et d'optimiser les moyens humains, matériels et financiers.
- Contraintes imaginées :
 - Liées aux partenaires : vont-ils être en mesure de nous fournir les documents utiles à notre étude et dans les délais fixés par notre planning ? Vont-ils tous nous répondre ? Accepter de nous recevoir ? Accepter de répondre à notre questionnaire ?
 - Liées à l'objet de l'étude : les données recueillies seront-elles exploitables ?
 - Liées au résultat de l'étude : la réponse qu'apportera l'étude sera-t-elle celle que nous attendons ?

● Le pilotage

L'étude préalable à l'implantation d'un dispositif de médiation sociale à Saint-Fons nécessite d'être pilotée. Pour cela, des moyens humains, financiers, techniques et politiques sont mis à disposition.

- Moyens humains
 - Deux personnes sont chargées de mener l'étude : Xavier Rochefort, directeur de l'ALTM, et Morgane Robin, chargée de projets de l'ALTM.

- Moyens financiers

L'étude est financée à hauteur de 8.000 €, répartis de la façon suivante :

- 1.000 € par bailleur ;
- 1.000 € de la Ville;
- 4.000 € de l'Etat, au titre du FIPD.

- Moyens techniques

- la durée de l'étude est de trois mois (octobre 2011 à décembre 2011) et le volume d'heures prévu est de 170 ;
- un comité technique, composé de représentants des partenaires financeurs (trois bailleurs et le directeur du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Saint-Fons) a été créé. Il s'est réuni le 30 novembre 2011 pour réaliser un point d'étape sur l'étude.

- Moyens politiques

- Le Comité de pilotage, qui lance et valide l'étude, est présidé par Madame la Sénatrice-maire de Saint-Fons et composé du Directeur de Cabinet de Madame la Sénatrice-maire, de Monsieur le Délégué du Préfet délégué à l'égalité des chances, du directeur du CUCS de Saint-Fons, des directeurs des bailleurs sociaux concernés, ainsi que de la Présidence et de la Direction de l'ALTM.

● Les outils de suivi

Outre les moyens vus précédemment, une étude préalable à l'implantation d'un dispositif de médiation sociale nécessite la construction et l'utilisation d'outils permettant son suivi. Un certain nombre de tâches, en lien avec les partenaires de l'étude, sont à accomplir en suivant certaines modalités et en tenant compte de la contrainte de temps fixée au démarrage de l'étude.

- Partenaires

Élaboration d'un tableau de bord pour les entretiens (cf. annexe 1), comprenant :

- Listing et coordonnées des partenaires identifiés ;
- Mode de prise de contact et date ;
- Contenu de la prise de contact ;
- Date de rendez-vous le cas échéant.

- Temporel

Mise en place d'un rétro planning avec un listing des différentes étapes de réalisation de l'étude :

- **Etape 1** - du 3 au 28 octobre 2011 (semaines 40 à 43) : élaboration du budget prévisionnel de financement de l'étude, élaboration des conventions partenariales de financement de l'étude préalable, récolte des données quantitatives,

découverte du territoire et identification des partenaires, prise de contact et rendez-vous.

- **Etape 2** - du 31 octobre au 25 novembre 2011 (semaines 44 à 47) : entretiens et analyse.
- **Etape 3** - du 28 novembre au 16 décembre 2011 (semaines 48 à 50) : compilation des données quantitatives et qualitatives, analyse et rédaction de l'étude finale.
- **Etape 4** - du 19 au 23 décembre 2011 (semaine 51) : rendu de l'étude devant le comité de pilotage.
- Répartition du temps entre les différentes étapes ;
- Répartition des tâches entre les deux personnes chargées de réaliser l'étude préalable.

Construction d'une grille d'étapes :

- Accomplissement des tâches ;
- Validation des étapes ;
- Volume d'heures passées sur chaque étape.

● Les outils de réalisation

Au-delà du suivi de l'étude, la mise en place et l'utilisation d'outils de réalisation pour exploiter de façon optimale les nombreuses données recueillies tout au long de la recherche est indispensable. En fonction du type de données, statistiques ou qualitatives, différents outils sont utilisés.

- Données statistiques :
 - Tableaux de recueil des données ;
 - Grille d'analyse croisée ;
 - Grille d'analyse comparative.
- Données qualitatives :
 - Entretiens : construction d'une trame de questionnaire en deux parties ;
 - Grilles d'analyse.

Après une description détaillée des conditions de réalisation de l'étude préalable à l'implantation d'un dispositif de médiation sociale à Saint-Fons, il convient de présenter le « cœur » de l'étude, qui comporte deux parties : une partie quantitative et statistique, et une partie qualitative.

●●● Étude quantitative et statistique du territoire

L'étude d'un territoire commence par son approche quantitative, dont l'analyse permet diverses représentations.

Il s'agit pour cela de recenser et d'analyser les différentes données chiffrées de ce territoire.

● Recensement des données quantitatives

La recherche de données doit être orientée par les besoins de l'étude qui sont avant tout de connaître Saint-Fons, et notamment le territoire ZUS l'Arsenal-Carnot-Parmentier. Il est important de fixer les objectifs en matière de représentations souhaitées du territoire étudié.

- **Listing des besoins en matière de connaissance du territoire :**
 - Représentation géographique du territoire, dans son ensemble et de manière plus ciblée ;
 - Représentation sociale du territoire ;
 - Etat de la délinquance.
- **Listing des « partenaires ressources » pour recueillir ces données :**
 - Police Nationale, ZEUS Sécurité, ALLIADE HABITAT, BATIGERE, OPAC du Rhône, KEOLIS LYON, Mairie de Saint-Fons (directeur CUCS, directeur de la Sécurité et de la Prévention, Directrice Générale Adjointe, Adjoint à la Tranquillité, Adjointe à la Démocratie Participative, Adjoint à la Politique de la Ville).

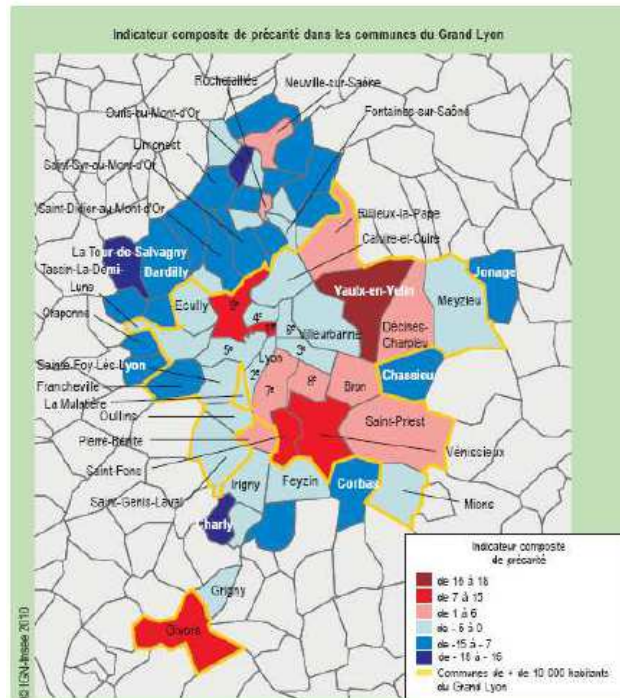
● Analyse des données

L'analyse des données consiste à identifier des indicateurs et à effectuer des comparaisons avec les données d'autres territoires en vue de l'élaboration d'un portrait quantitatif et statistique du territoire étudié :

- population (âge, sexe,...) ;
- logement (type, composition des familles...) ;
- emploi ;
- ressources, revenus ;
- éducation ;
- état de la délinquance.

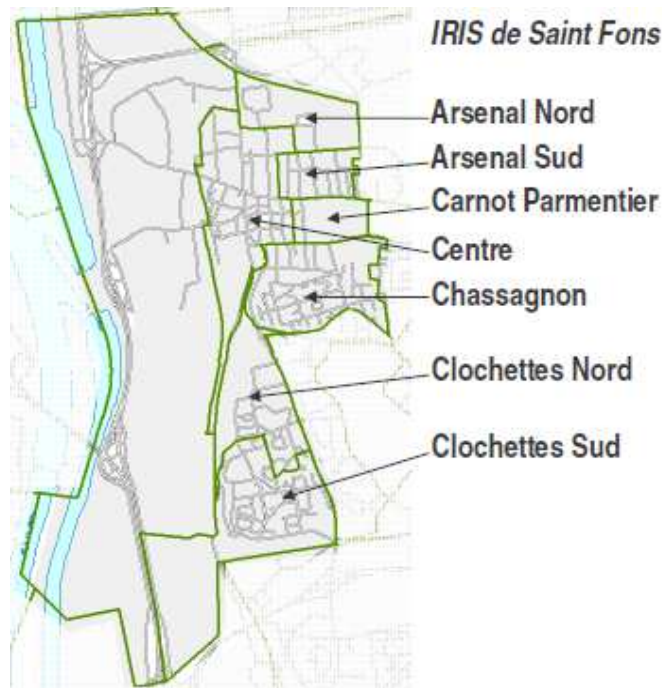
(Données Police Municipale, données INSEE, données SG-CIV, Observatoire Social du logement, Observatoire du Grand Lyon...).

● Représentation géographique



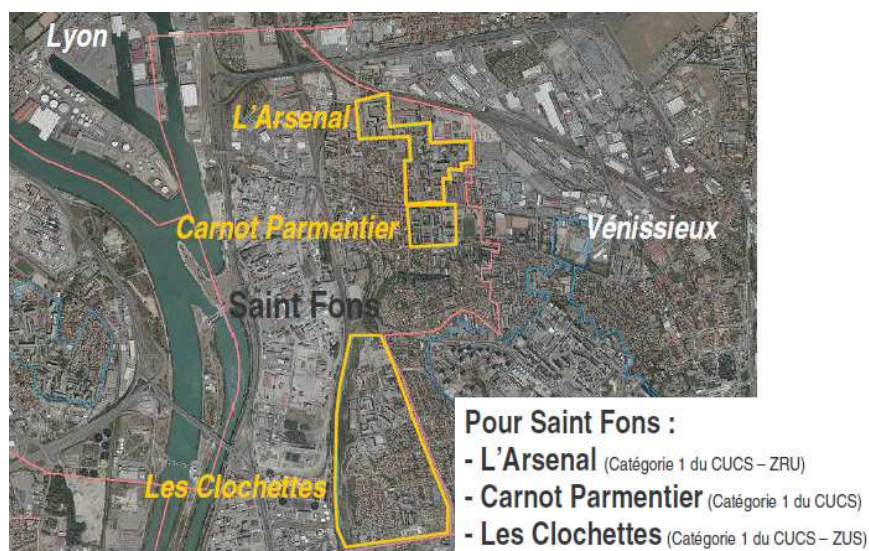
La commune de Saint-Fons se situe parmi les communes du Grand Lyon dont les habitants sont le plus touchés par la précarité.

(Données CAF, CPAM, Pôle emploi)



Territoire ZUS de l'Arsenal-Carnot-Parmentier par rapport à l'ensemble de la commune de Saint-Fons.

(INSEE, SIG CIV, Observatoire partenarial Cohésion Sociale et territoriale (agence d'urbanisme))



Les trois territoires classés CUCS de Saint-Fons

Population agglomération : 1 264 837

Population totale Saint-Fons : 17 063 (2008)

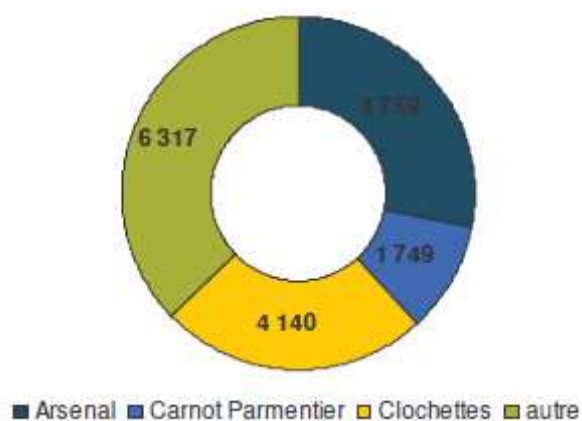
Population L'Arsenal : 4 759

Population Carnot Parmentier : 1 749

Population Les Clochettes : 4 140

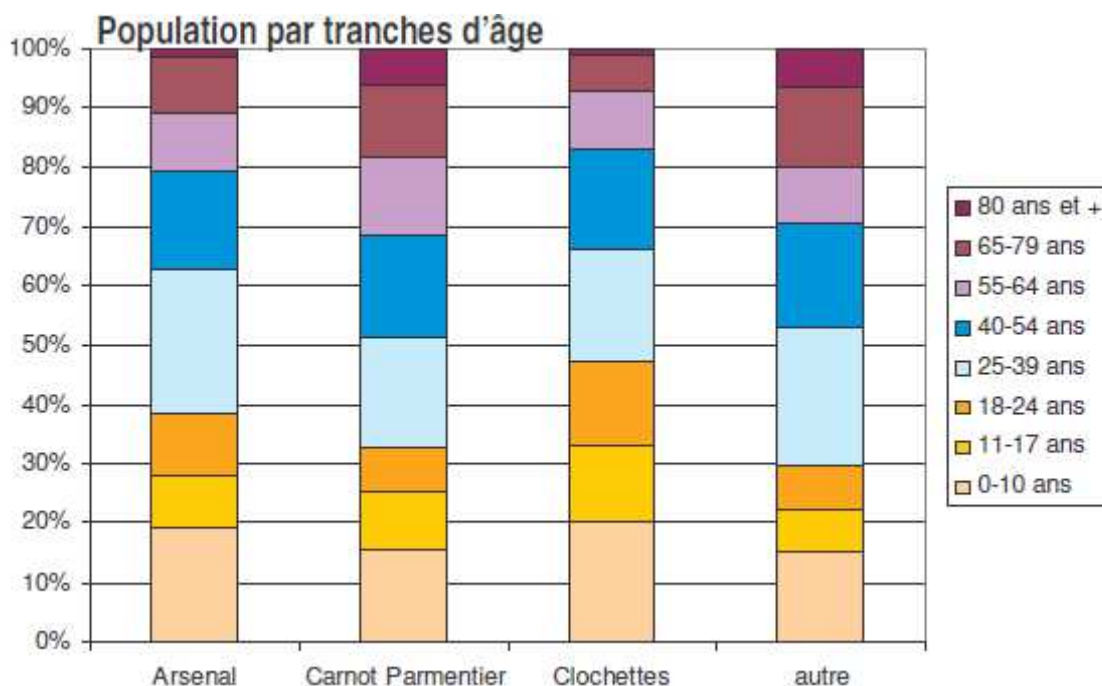
● Représentation sociale

Représentation sociale générale



La proportion des habitants en CUCS catégorie 1 à Saint-Fons est de près de 60%.

(INSEE 2007)



(Avenant au CUCS 2011-2014)

Les jeunes de moins de 24 ans sont surreprésentés sur les trois quartiers CUCS : ils sont près de 40% à l'Arsenal, près de 50% aux Clochettes, et plus de 30% à Carnot Parmentier.

D'autres données provenant de l'avenant au CUCS 2011-2014 permettent de constater une très légère surreprésentation des hommes sur l'Arsenal et les Clochettes.

60% des 15-29 ans sont des femmes à Carnot Parmentier, 60% des 60 ans et plus sont des femmes sur Carnot Parmentier, et des hommes sur l'Arsenal.

La part de population de nationalité étrangère est plus importante sur l'Arsenal et Clochettes (surtout Clochettes Nord).

La population de Saint-Fons habite à 60% dans les zone CUCS, est plutôt jeune (surtout à l'Arsenal), plutôt féminine à Carnot-Parmentier et masculine à l'Arsenal et aux Clochettes, avec une part importante d'étrangers sur ces deux derniers quartiers.

Logements

En 2008, le nombre total de logements à Saint-Fons s'élevait à 7.069, dont 95,6% de résidences principales, 0,3% de résidences secondaires et 4,1% de logements vacants. 28,5% des ménages étaient propriétaires de leurs logements. *(Insee 2011)*

L'Arsenal compte 1.373 logements, Carnot-Parmentier 775 , et les Clochettes 1.125.

66% des logements sociaux de la commune sont en ZUS, dont 95% sur l'Arsenal-Carnot-Parmentier et 32,5% aux Clochettes. *(DREAL au 01/01/09) Echelle d'analyse IRIS, INSEE RP2006*

Le taux de rotation observé par Alliade Habitat de janvier à octobre 2011 est de 5,5%. *(Alliade Habitat)*

Selon des données provenant de l'Opac du Rhône, notamment de la Convention d'utilité sociale de 2010, la typologie des logements, la composition des familles locataires ainsi que l'âge des personnes titulaires des baux varient entre le quartier de l'Arsenal et celui de Carnot Parmentier.

A l'Arsenal, les T3 et T4 sont les plus nombreux, avec respectivement 40% et 35% contre seulement 13% de T2, 11% de T5 et aucun T1.

A Carnot-Parmentier, on trouve autant de T2 que de T4 (près de 26% chacun), et toujours une majorité de T3 (36%, donc plus faible qu'à l'Arsenal) mais avec un peu plus de T1 (8%) et un peu moins de T5 (5%).

La grande majorité des locataires de l'Arsenal sont des couples avec enfants (36%), 15% sont des familles monoparentales, et seulement 10% sont des personnes seules.

A Carnot-Parmentier, en revanche, les personnes seules se trouvent en majorité avec un taux de 40% contre près de 19% pour les familles monoparentales et les couples avec enfants. Il y a donc moins d'enfants sur Carnot-Parmentier, mais un pourcentage plus élevé de familles monoparentales.

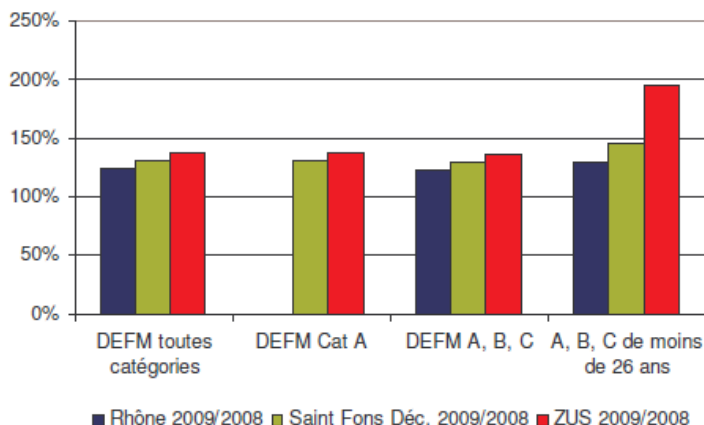
Les titulaires des baux à l'Arsenal sont plutôt jeunes, puisqu'ils ont en majeure partie entre 30 et 50 ans (35%). 15% ont moins de 30 ans, 27% ont entre 30 et 50 ans et 23% ont 50 ans et plus. Ils sont donc également répartis entre les 30 ans et moins et les 30 ans et plus.

Les locataires de Carnot Parmentier sont moins jeunes, puisque seulement 11% ont moins de 30 ans, 32% ont entre 30 et 50 ans et près de 60% ont 50 ans et plus (dont 31% de plus de 65 ans).

Les deux quartiers présentent un taux élevé de locataires sans emploi (15%). Cependant, une part assez importante des titulaires des baux se trouve en emploi stable (25%), Carnot-Parmentier comportant plus de retraités (28% contre 22% à l'Arsenal) car la population est plus âgée.

Les emplois précaires sont beaucoup plus importants à l'Arsenal (28%, contre 12% aux Clochettes).

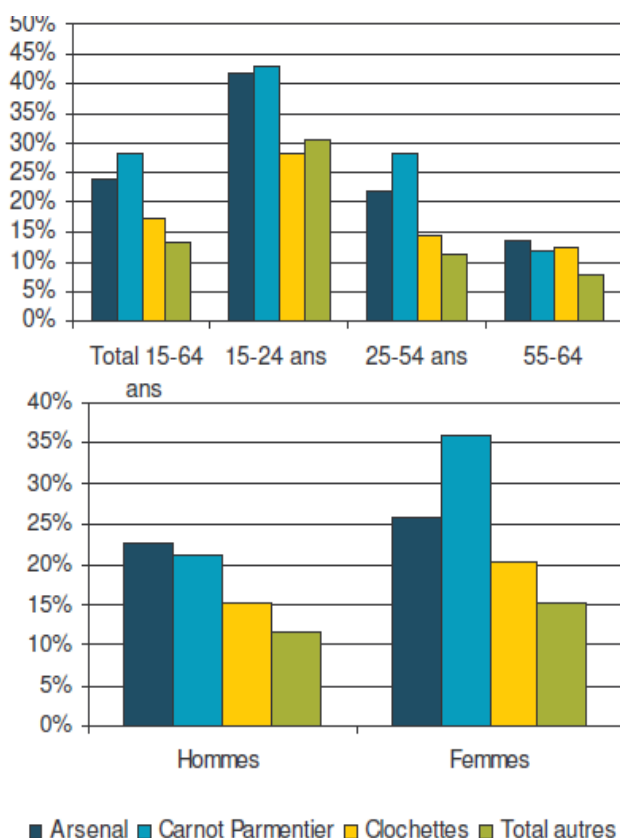
Emploi



Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi), B (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, exerçant une activité d'au plus 78h/mois), C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, exerçant

une activité de plus de 78h/mois) au 31 décembre 2010 s'élève à 1.740 à Saint-Fons et à 108.847 dans le Rhône. Les demandeurs d'emploi de catégorie A au 30 décembre 2010 sont 1.217 à Saint-Fons et 73.336 dans le Rhône, une très grande majorité de demandeurs d'emploi n'ont donc aucune activité salariée. (INSEE 2011)

(Avenant au CUCS 2011-2014)



Au 31 décembre 2009, le nombre total de demandeurs d'emploi toutes catégories est de 549 à Arsenal, 1.810 à Saint-Fons et 108.997 à Lyon. En ce qui concerne les demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C, ils sont au nombre de 507 à l'Arsenal (92.3%), 1.663 à Saint-Fons (91.9%) et 96.417 à Lyon (88.5%). Les demandeurs d'emploi de catégorie A sont 349 à l'Arsenal (63.6%), 1.208 à Saint-Fons (66.7%), et 68.321 à Lyon (62.7%). Les demandeurs d'emploi de catégorie B sont au nombre de 67 à l'Arsenal (12.2%), 195 à Saint-Fons (10.8%), et 12.763 à Lyon (11.7%). Enfin, les demandeurs d'emploi de catégorie C sont 91 à l'Arsenal (16.6%), 260 à Saint-Fons (14.4%) et 15.333 à Lyon (14.1%).

La tendance est donc la même au sein du territoire ZUS de l'Arsenal à Saint-Fons que dans le reste de la commune ou encore à Lyon, même si l'Arsenal présente une proportion un peu plus élevée de demandeurs d'emploi en catégorie B et surtout C. (INSEE-Pôle emploi 2009)

Le taux d'activité des 15-64 ans à Saint-Fons en 2008 est de 68%, et le taux de chômage de 19,7%. (INSEE 2011)

Les actifs du territoire de l'Arsenal/Carnot-Parmentier sont de manière générale davantage touchés par le chômage.

Les jeunes de 15-24 ans sont nettement plus touchés sur Arsenal/Carnot-Parmentier que sur le reste de la ville, avec plus de 40% de jeunes chômeurs.

Les femmes sont elles aussi davantage touchées, avec un taux de 35% de chômage sur Carnot-Parmentier.

La part d'ouvriers et d'employés est importante sur les trois quartiers (entre 50% et 60%), avec une présence légèrement plus importante de cadres et de professions intermédiaires aux Clochettes.

La situation de l'emploi à Saint-Fons est très difficile et se dégrade plus vite que sur le reste du département du Rhône. En un an, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans a doublé.

Les habitants des territoires CUCS sont les plus touchés par le chômage (52%, soit 46% de la population).

Une part importante d'actifs de Carnot-Parmentier travaille sur la commune de Saint-Fons, ce qui n'est pas le cas des actifs de l'Arsenal, qui exercent leur activité principalement à l'extérieur.

Ressources, revenus

Le revenu fiscal moyen annuel par unité de consommation dans les quartiers CUCS s'élevait en 2009 à 12.673 €.

Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2008 s'élevait à 15.813 € à Saint-Fons.

Le nombre de foyers fiscaux imposables en pourcentage de l'ensemble des foyers fiscaux en 2008 est de 42.5% à Saint-Fons, ce qui signifie que plus de la moitié des foyers fiscaux de Saint-Fons en 2008 ne sont pas imposables. (INSEE 2011)

De plus, on trouve davantage d'allocataires CAF à l'Arsenal/Carnot-Parmentier qu'aux Clochettes et dans les quartiers CUCS de l'agglomération.

L'Arsenal/Carnot-Parmentier comporte une part plus importante d'allocataires isolés que les Clochettes (3 fois plus) ou Saint-Fons (le double).

Les allocataires CAF (hors étudiants et population de plus de 65 ans), dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales sont au nombre de 360 à l'Arsenal, pour 1.136 à Saint-Fons au 31 décembre 2010. 205 allocataires CAF ont un revenu constitué à 100% par des prestations sociales à l'Arsenal, pour 637 à Saint-Fons.

D'autre part, les bénéficiaires du RSA sont 300 à l'Arsenal pour 912 à Saint-Fons.

Enfin, les bénéficiaires de la CMUC sont au nombre de 357 à l'Arsenal pour 1.084 à Saint-Fons.

(CNAF-CNAM au 31/12/2006)

Ces éléments démontrent la très grande précarité économique dans laquelle se trouve Saint-Fons, notamment dans ses quartiers CUCS.

Éducation

Education Nationale	LYON	Lyon 8° MERMOZ	SAINT-FONS
Evolution des effectifs totaux des collèges à la rentrée			
2008-2009	13 050	645	562
2009-2010	13 122	664	563
Pourcentage de boursiers en 2007-2008	28%	51%	51%
Part des élèves inscrits en 6^{ème} avec 2 ans de retard ou +			
2008-2009	2%	13%	18%
2009-2010	2%	8%	9%
Taux de réussite au brevet des collèges			
juin 2008	80%	67%	49%
juin 2009	86%	81%	69%
Orientations classe de 3ème			
<i>Redoublants</i>			
juin 2008	8%	6%	12%
juin 2009	6%	9%	7%
<i>Passage seconde générale et technique</i>			
2008	62%	56%	31%
2009	68%	58%	46%
<i>Passage seconde professionnelle</i>			
2008	30%	38%	56%
2009	26%	33%	46%
Age moyen d'entrée en 3^{ème}			
2008-2009	14.3	14.5	14.6
2009-2010	14.3	14.6	14.8

Les données fournies par le Rectorat de Lyon montrent une très faible évolution des effectifs totaux des collèges de Saint-Fons entre 2008-2009 et 2009-2010, avec une augmentation d'un élève seulement, contre 19 élèves pour le quartier de Mermoz.

Le taux d'élèves boursiers en 2007-2008 est nettement supérieur à Mermoz et Saint-Fons (51%) qu'à Lyon (28%).

La part des élèves inscrits en 6^{ème} avec 2 ans de retard ou plus en 2008-2009 était très élevée à Saint-Fons (18%), comme à Mermoz (13%). Elle a cependant été réduite de moitié sur ces deux quartiers en 2009-2010, alors qu'elle se maintenait à Lyon au même pourcentage (2%).

Le taux de réussite au Brevet a augmenté à Saint-Fons de 20% entre 2008 et 2009, soit plus qu'à Lyon et Mermoz, bien qu'il reste le plus bas.

La part de redoublants en 3^{ème} à Saint-Fons en 2008, était le double de celle de Mermoz. Elle a été réduite presque de moitié en 2009, alors que Mermoz restait à un pourcentage quasi identique.

Le taux de passage en seconde générale et technique à Saint-Fons a augmenté de 15% entre 2008 et 2009, alors que l'évolution restait faible à Mermoz et Lyon (entre 2 et 4%).

De même, le taux de passage en seconde professionnelle, très élevé à Saint-Fons en 2008, a connu une baisse de 10% en 2009, nettement supérieure à celle de Lyon (4%) et de Mermoz (5%).

Enfin, l'âge moyen d'entrée en 3^{ème} était plus tardif en 2008 à Saint-Fons qu'à Mermoz ou Lyon. Il s'est encore élevé en 2009 tandis qu'il restait identique à Lyon.

Saint-Fons se trouve donc dans une situation préoccupante en matière d'éducation, avec des indicateurs de réussite scolaire plus bas et des taux d'échecs plus élevés qu'ailleurs, ce qui n'est sans doute pas sans conséquences sur la problématique liée à l'emploi précédemment évoquée.

Cependant, il est à noter que la tendance semble s'inverser depuis 2009 et que la situation s'améliore plus rapidement qu'à Mermoz ou Lyon.

Etat de la délinquance

Période 2006/2009 :

Le taux de délinquance générale pour 1.000 habitants était de 61 à Saint-Fons (82 à l'Arsenal, 45 aux Clochettes), contre 77 dans l'agglomération lyonnaise, 100 à Lyon et 69 à Mermoz (Lyon 8^{ème}).

Le nombre de violences volontaires se monte à 13 faits pour 1.000 habitants sur cette même période à l'Arsenal, alors qu'il se situe à 6 pour l'agglomération, 7 pour Lyon et Saint-Fons, 6 aux Clochettes et 8 à Mermoz.

Le taux des vols à la roulotte suit une évolution comparable : 14 à l'Arsenal, 9 pour l'agglomération, 10 pour Lyon, 5 pour Saint-Fons, 8 aux Clochettes et 16 à Mermoz.

Du 1^{er} janvier 2011 au 30 novembre 2011, par comparaison à la même période de 2010

Du 1^{er} janvier 2011 au 30 novembre 2011, on observe une baisse de 6% comparativement à la même période de 2010, avec 965 faits commis.

Les infractions de proximité ont diminué de 10% sur la même période.

Les vols à la roulotte diminuent de 20%, les vols de 2 roues de 29% et les incendies de 24%.

Les vols avec violence sont en revanche en hausse (69%), ainsi que les cambriolages (29% dont 30% de tentatives).

Le taux d'élucidation global est de 20%. Les faits commis par des personnes extérieures à la commune sont en baisse, alors que les faits commis par des habitants de Saint-Fons sont en hausse.

Le taux de délinquance général est en baisse de 1% sur l'îlot Mairie (341 faits commis en 2010 pour 338 en 2011). Ce même taux baisse de manière beaucoup plus importante à l'Arsenal (31%, 275 faits en 2010 pour 190 en 2011).

Les infractions de proximité sont également en baisse de 41% à l'Arsenal, contre seulement 18% sur l'îlot Mairie. Un certain nombre d'infractions sont en baisse à l'Arsenal alors qu'elles augmentent sur l'îlot Mairie : vols de deux roues (- 63% à l'Arsenal, + 43% sur l'îlot Mairie), vols de véhicules (- 30% à l'Arsenal, + 22% sur l'îlot Mairie), violences volontaires (- 28% à l'Arsenal, + 42% sur l'îlot Mairie). En revanche, les incendies/dégradations baissent sur les deux secteurs (- 17% à l'Arsenal, - 24% sur l'îlot Mairie), ainsi que les vols à la roulotte (- 60% à l'Arsenal, - 35% sur l'îlot Mairie).

(Police Nationale)

Le portrait géographique, le portrait social et l'état de la délinquance à Saint-Fons étant réalisés, il convient de concentrer l'étude sur un aspect plus qualitatif, à savoir l'analyse du partenariat local.

●●● Étude qualitative du partenariat local

Étudier l'aspect qualitatif d'un territoire consiste à rencontrer un certain nombre d'acteurs constitutifs du partenariat local et à leur faire passer des entretiens. Pour cela, il faut de nouveau établir un listing des besoins, des partenaires concernés, des objectifs de la recherche et créer un questionnaire.

● Identification des besoins et objectifs de l'étude qualitative

- Listing des besoins en matière de connaissance des structures locales
 - rencontrer les partenaires pour avoir une représentation précise des structures présentes physiquement sur le territoire ou y intervenant, et de leurs modes d'intervention ;
 - se renseigner sur leur connaissance en matière de médiation sociale et leur présenter la médiation sociale professionnelle telle qu'elle est appréhendée aujourd'hui en France au travers du réseau national de médiation sociale France Médiation, et telle qu'elle est exercée sur l'agglomération lyonnaise, au sein de l'ALTM ;
 - à travers les échanges qu'occasionne le questionnaire, obtenir leur représentation institutionnelle, culturelle et sociale du quartier et vérifier les possibilités d'articulation d'un dispositif territorial de médiation sociale avec les structures locales ;
 - connaître les habitudes et besoins des structures et des habitants, et démontrer les plus-values susceptibles d'être apportées par un nouveau professionnel du champ de la prévention.
- Listing des structures partenaires locales à solliciter pour l'étude.
 - Un certain nombre de structures sont identifiées comme étant des partenaires incontournables pour l'étude.

Les besoins, les objectifs de la recherche et les structures ressources identifiées, il reste à créer une trame de questionnaire qui sera présentée aux partenaires précités et dont les réponses seront analysées.

● Entretiens

- Création d'une trame d'entretien en deux parties :
 - **Partie 1** : questionnaire fermé à choix multiples portant sur la médiation sociale et permettant une analyse statistique de la connaissance des interrogés en matière de médiation sociale, et permettant de connaître leur sentiment quant à l'éventuelle implantation d'un dispositif de médiation sociale à Saint-Fons ;
 - **Partie 2** : entretien semi-directif/ouvert portant sur le fonctionnement, l'activité de la structure et le partenariat possible avec l'ALTM. Cette partie permet une analyse thématique qui fait émerger des tendances et donc une représentation qualitative générale.

La trame d'entretien réalisée, il est important de formuler des hypothèses qui orientent le chercheur vers la problématique et le résultat à atteindre. La problématique étant « dans quelles conditions l'implantation d'un dispositif de médiation sociale à Saint-Fons est-elle pertinente ? », la confrontation des hypothèses formulées en amont de la passation des questionnaires aux réponses données permettra de prendre toute la mesure de la réponse apportée. Elle implique, en outre, de voir si la différence entre l'appréhension par le chercheur du résultat et la réalité est grande ou nulle.

- Formulation d'hypothèses :
 - **Hypothèse 1** : Les personnes interrogées auront une idée vague de ce qu'est la médiation sociale ;
 - **Hypothèse 2** : Les personnes interrogées auront une vision plutôt négative de la médiation sociale ;
 - **Hypothèse 3** : Les personnes interrogées seront favorables à l'implantation d'un dispositif de médiation sociale sur Saint-Fons ;
 - **Hypothèse 4** : La population ne se sent pas en sécurité et une présence active de proximité de médiateurs sociaux pourrait être rassurante et dissuasive ;
 - **Hypothèse 5** : Les partenaires locaux éprouvent un sentiment de manque de cohésion, l'implantation d'un dispositif de médiation sociale est donc cohérente et nécessaire pour s'articuler aux structures existantes et retisser le lien.

● Analyse

Analyse statistique de la partie 1

Les structures sollicitées sont les suivantes : la Police Nationale, la Police Municipale, ZEUS Sécurité, l'association PEPS, le Centre Social, l'ADSEA, ADOMA, ALLIADE HABITAT, BATIGERE, l'OPAC du Rhône, KEOLIS LYON, l'Association d'Aide aux Victimes, le collège Alain, le CCAS, le CMP, le COSF, les écoles Parmentier, Simone de Beauvoir et Jules Vallès, le Délégué du Préfet Délégué à l'Egalité des Chances, Monsieur NADAROU, la MDR, la Mission Locale, la Directrice

Général Adjointe de la Ville de Saint-Fons, Madame COMTE, l'Adjoint à la Sécurité de la Ville de Saint-Fons, Monsieur LE BOUHAR, l'Adjoint à la Politique de la Ville de Saint-Fons, Monsieur BENFERHAT et le Groupe Majoritaire de la Mairie.

Nous avons pu rencontrer toutes ces structures, hormis le CMP et l'association Pep's.

Nombre de structures interrogées : **20**

Nombre de personnes interrogées: **23**

RESULTATS ET POURCENTAGES

Question 1 :

Savez-vous ce qu'est la médiation sociale ?

OUI	NON	VAGUEMENT
12 52%	0 0%	11 48%

Question 2 :

Connaissez-vous des structures qui pratiquent la médiation sociale ?

OUI	NON
19 83%	4 17%

Question 3 :

Quelle vision avez-vous du métier de médiateur social ?

PLUTOT NEGATIVE	PLUTOT POSITIVE	TRES POSITIVE	FLOUE
1 4%	15 65%	4 18%	3 13%

Question 4 :

Pensez-vous que la médiation sociale contribue à la prévention de la délinquance ?

OUI	DANS CERTAINS CAS SEULEMENT	NON
15 65%	8 35%	0 0%

Question 5 :

Pensez-vous que la médiation sociale favorise la cohésion sociale ?

OUI	DANS UNE CERTAINE MESURE	NON
19 83%	3 13%	1 4%

Question 6 :

Pensez-vous que l'intervention d'un dispositif de médiation sociale comme l'ALTM pourrait être une plus value pour ce quartier ?

OUI	NON
23 100%	0 0%

Il est important de noter que le questionnaire a été déroulé d'une façon spécifique. La première question a été posée sans aucune présentation en amont pour ne pas influencer les interrogés. Une fois la réponse à la question 1 donnée, il a été demandé à la personne interrogée de fournir sa définition de la médiation sociale. Cela a permis de recueillir un certain nombre de mots clés évoquant la médiation sociale chez les personnes interrogées, et nous permettant de cerner leur degré de connaissance en la matière.

Les mots clés donnés le plus souvent sont : l'écoute, le lien, le relai, la gestion des conflits, la présence et la proximité. L'utilisation de ces mots montre que les responsables des structures ont une bonne compréhension de la médiation sociale.

A la suite de cela nous avons fourni la définition officielle de la médiation sociale.

Nous avons poursuivi avec la question 2, à laquelle nous avons ajouté la demande de citer les structures connues le cas échéant.

Les noms les plus mentionnés sont Pep's, Zeus et le centre social, même si quasiment chaque interrogé a souligné qu'il pouvait lui-même être amené à exercer des missions de médiation sociale au sein de sa propre structure. Cela montre la confusion toujours présente entre sécurité, animation et médiation.

Nous avons ensuite abordé les questions 3 et 4 puis avons présenté le dispositif ALTM avant d'en terminer avec la dernière question. La présentation de l'ALTM et la définition de la médiation sociale ont été données en aval pour ne pas influencer les interrogés.

Analyse thématique de la partie 2

A partir des quatre thèmes repérés pour l'analyse de la partie 2 du questionnaire, les tendances suivantes se dégagent :

- **En ce qui concerne le partenariat local :**

Le CLSPD réunit de nombreux acteurs, et est un outil très important et efficace de coordination des actions et de communication entre les structures. Certains regrettent en revanche qu'il soit divisé par thèmes, car cela rend la lisibilité sur l'ensemble des actions difficile.

Saint-Fons est une commune riche en structures, mais où le partenariat semble souffrir d'un manque de lisibilité. Les bailleurs sociaux sont des acteurs très impliqués dans le partenariat local. Les structures de droit commun travaillent plutôt bien en partenariat, mais peu avec les petites associations de quartier. Un travail est à accomplir sur la mutualisation des moyens en matière d'insertion sociale notamment, sur la coordination des actions et la création de liens entre les partenaires, et entre les partenaires et les habitants. Les bailleurs soulignent, en outre, leurs besoins en matière de procédures de remontée d'informations concernant leur patrimoine.

- Au sujet des problématiques rencontrées par les structures interrogées :

Nous relevons la très grande précarité dans laquelle se trouve la population de Saint-Fons. Les habitants des quartiers CUCS sont jeunes, les familles monoparentales en grand nombre. Le chômage touche en particulier la population jeune et les femmes. De plus, beaucoup de personnes seraient hébergées à Saint-Fons et cela pose la problématique particulière de l'implication des habitants pour leur quartier et du besoin rapide de trouver un logement.

La population reste peu mobilisée mais mobilisable, et plutôt encline au dialogue.

Les dégradations de patrimoines ne sont pas plus nombreuses que sur d'autres territoires de l'agglomération, et les agressions sont en forte baisse depuis un an. Une exception toutefois demeure sur certaines allées, notamment à Carnot-Parmentier.

Le trafic de stupéfiants demeure une préoccupation constante depuis de nombreuses années sur le territoire étudié. Aujourd'hui, deux allées sont particulièrement touchées par des trafics importants. La convention de coordination signée entre la Police Nationale et la Police Municipale permet une concertation efficace dans l'approche de ce phénomène. Dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, un partenariat renforcé avec les bailleurs sociaux permettra de lutter efficacement contre les occupations abusives d'allées d'immeubles, souvent en lien avec le trafic de stupéfiants.

Le climat général est en nette amélioration, bien que des tensions persistent encore dans des lieux identifiés.

Peu de dysfonctionnements sont repérés dans les transports urbains en général, à l'exception des transports scolaires en lien avec le collège Alain.

Enfin, il semble pertinent de faire émerger cette différence marquée entre le « Nord » et le « Bas » de Saint-Fons. Il apparaît en effet que les habitants des Clochettes (nord) ne se mélangent pas avec ceux de l'Arsenal-Carnot-Parmentier (bas) et qu'ils ont des réticences à se rendre dans les structures présentes sur le bas de Saint-Fons.

- En ce qui concerne les procédures d'intervention mises en place par les structures pour répondre aux problématiques identifiées :

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, les structures font appel à Pep's ou à Zeus. En cas de conflit ou d'incivilité, elles s'attachent en premier lieu à prendre contact avec les personnes concernées et /ou leurs familles. Elles tentent ensuite de gérer les situations en interne (rappel au bail, médiation, protocoles divers...) et enfin font appel à la police (plaintes, veilles, interventions) si la procédure interne n'a pas abouti.

- Sur la question du partenariat avec l'ALTM :

Tous les partenaires rencontrés se sont montrés très favorables, à l'issue de l'entretien, à un travail en partenariat avec l'ALTM.

Les partenaires attendent des médiateurs sociaux qu'ils soient présents, visibles, qu'ils exercent des missions de relai d'information, qu'ils soient réactifs par rapport aux problématiques identifiées, et impliqués dans le cadre du CLSPD. Ils souhaitent également que les médiateurs sociaux agissent en complémentarité avec les dispositifs existants, organisent des concertations, orientent le public vers leurs services, participent à la création ou la réparation du lien social et enfin rapprochent les personnes isolées des structures de droit commun adaptées.

- Confrontation des résultats aux hypothèses

Hypothèse 1 - Les personnes interrogées auront une idée vague de ce qu'est la médiation sociale.

Cette première hypothèse s'avère partiellement fondée, car 52% des personnes interrogées ont une vision exacte de ce qu'est la médiation sociale, ce qui représente une petite majorité, contre 48% qui en ont une vision vague.

Hypothèse 2 : Les personnes interrogées auront une vision plutôt négative de la médiation sociale.

Cette hypothèse est infondée car seule 1 personne sur 20 a effectivement une vision négative. 65% ont une vision plutôt positive, 18% une vision très positive et 13% une vision floue.

Hypothèse 3 : Les personnes interrogées seront favorables à l'implantation d'un dispositif de médiation sociale à Saint-Fons.

Cette hypothèse est totalement vérifiée, puisque 100% des structures interrogées sont effectivement favorables.

Hypothèse 4 : Le personnel des structures ainsi que les habitants ne se sentent pas en sécurité et une présence active de proximité de médiateurs sociaux pourrait être rassurante et dissuasive.

Certains partenaires font appel à la Police Municipale de façon régulière, et lui demandent notamment de rester en veille lorsqu'ils reçoivent une personne qui risque de se montrer agressive. D'après les structures interrogées, la plupart des

habitants n'oseraient pas participer aux événements festifs de la commune ou sortir en soirée par peur d'être victimes d'incivilités ou d'agressions. Une structure nous invite même à installer une équipe de médiateurs sociaux dans ses locaux, une autre nous explique ne jamais laisser un salarié seul dans les locaux. Le sentiment d'insécurité et la loi du silence semblent présents chez les habitants ainsi que les gardiens d'immeubles qui n'osent pas porter plainte par peur des représailles.

Certaines structures, en revanche, ne se sentent pas du tout en insécurité, mais elles ne constituent pas la majorité.

Hypothèse 5 : Les partenaires locaux éprouvent un sentiment de manque de cohésion dans le partenariat local. L'implantation d'un dispositif de médiation sociale est ainsi cohérente et nécessaire pour s'articuler aux structures existantes et retisser le lien.

C'est une tendance générale qui émerge des interviews. Seuls les dispositifs mis en place concernant l'éducation (Projet de réussite éducative...) et le CLSPD semblent bien fonctionner, en cohésion.

L'analyse détaillée des données quantitatives et qualitatives recueillies tout au long de l'étude permet de procéder à la rédaction de l'étape finale qui constitue la réponse à la problématique de départ.

Préconisations

L'étude menée montre une situation générale comparable à d'autres secteurs de l'agglomération lyonnaise sur lesquels l'ALTM exerce aujourd'hui ses activités (Mermoz à Lyon 8^{ème} par exemple).

Sur le plan des indicateurs sociodémographiques, la Ville de Saint-Fons - particulièrement sur ses quartiers situés en Zone Urbaine Sensible - laisse apparaître une situation parmi les plus préoccupantes de l'agglomération lyonnaise. Les indicateurs relatifs à la précarité, au chômage, au logement, aux ressources et à l'éducation en témoignent.

La délinquance générale évolue favorablement depuis un an, notamment sur le territoire étudié, ce qui constitue un motif encourageant pour la pratique d'activités de médiation sociale.

Le partenariat existant, dense dans le domaine de la prévention sociale, permet d'envisager des modes de concertation efficaces, condition sine qua non d'une implantation réussie et pérenne sur un nouveau secteur.

Trois scénarios d'intervention s'appuyant sur les conclusions effectives de l'étude et sur l'expérience développée par l'ALTM sur des quartiers sensibles de Lyon depuis près de 8 ans peuvent donc être préconisés.

Le premier scénario prône la mise en place d'équipes pouvant intervenir en journée et en soirée dans un objectif affirmé de prévention de la délinquance et d'accompagnement des populations sur leur lieu de vie. Ce scénario permet une visibilité forte du dispositif avec l'emploi de 7 médiateurs sociaux. Un binôme de médiation sur des horaires de journée garantit une articulation optimale avec les structures de droit commun, et notamment celles de l'insertion sociale et professionnelle.

Le second scénario poursuit les mêmes objectifs, avec une prédominance des actions sur la prévention des comportements déviants en après-midi et début de soirée, en lien avec les structures de droit commun. La visibilité sera la même en après-midi et début de soirée, mais moins forte en matinée.

Enfin, le dernier scénario propose d'affecter les équipes uniquement sur le créneau horaire 14h00/21h00 en hiver et 15h00/22h00 en été, sur une dynamique forte de prévention des troubles de la tranquillité liés aux conflits de voisinage et occupations gênantes d'espaces publics ou privés. Cette activité s'effectuera toujours en lien avec les structures de l'insertion, la mise en relation des besoins de la population demeurant une constante de l'activité de médiation sociale.

Dans l'ensemble des scénarios proposés, la finalité des activités de médiation sociale visera toujours le développement de la cohésion sociale par la création ou la réparation du lien entre les habitants et/ou entre les habitants et les institutions.

● Scénario 1

Emploi de 7 médiateurs sociaux à temps plein (35 heures hebdomadaires)

Soit 320 000 € par an

Mise en place d'une équipe de deux médiateurs sociaux en journée sur les créneaux horaires suivants :

de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 30

Cette équipe aura pour mission essentielle le soutien et l'accompagnement des publics en difficulté, fragilisés et isolés sur leurs lieux de vie.

Mise en place de deux équipes de deux médiateurs sociaux chacune en après-midi/soirée sur les horaires suivants :

de 14 h 00 à 21 h 30 l'hiver et de 15 h 00 à 22 h 30 l'été

Ces équipes seront encadrées par un médiateur référent agissant sous l'autorité du Chef de service de l'ALTM.

Ces équipes seront principalement affectées à la régulation des occupations abusives d'espaces publics ou privés et à la gestion de conflits.

Participations financières des bailleurs sociaux :

120 000 € (37.5 % du budget global)

- BATIGERE (371 logements) : **21 350 €** soit 17,79 % de la part bailleurs
- OPAC du Rhône (819 logements) : **47 112 €** soit 39,26 % de la part bailleurs
- ALLIADE HABITAT (896 logements) : **51 540 €** soit 42,95 % de la part bailleurs

Subventions des pouvoirs publics :

200 000 € (62,5 % du budget global)

- Ville de Saint-Fons : **100 000 €** soit 50 % de la part pouvoirs publics
- Grand Lyon : **50 000 €** soit 25 % de la part pouvoirs publics
- État : **50 000 €** soit 25 % de la part pouvoirs publics

● Scénario 2

Emploi de 5 médiateurs à temps plein (35 heures hebdomadaires) et de deux médiateurs à mi-temps (17,5 heures hebdomadaires)

Soit 275 000 € par an.

Mise en place d'une équipe de deux médiateurs sociaux à mi-temps en journée sur les créneaux horaires suivants :

de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 30.

Cette équipe aura pour mission essentielle le soutien et l'accompagnement des publics en difficulté, fragilisés et isolés sur leurs lieux de vie.

Mise en place de deux équipes de deux médiateurs sociaux chacune en après-midi/soirée sur les horaires suivants :

de 14 h 00 à 21 h 30 l'hiver et de 15 h 00 à 22 h 30 l'été.

Ces équipes seront encadrées par un médiateur référent agissant sous l'autorité du Chef de service de l'ALTM.

Ces équipes seront principalement affectées à la régulation des occupations abusives d'espaces publics ou privés et à la gestion de conflits.

Participations financières des bailleurs sociaux :

105 000 € (38,18 % du budget global)

- BATIGERE (371 logements) : **18 680 €** soit 17,79 % de la part bailleurs
- OPAC du Rhône (819 logements) : **41 223 €** soit 39,26 % de la part bailleurs
- ALLIADE HABITAT (896 logements) : **45 100 €** soit 42,95 % de la part bailleurs

Subventions des pouvoirs publics :

170 000 € (61,82 % du budget global)

- Ville de Saint-Fons : **85 000 €** soit 50 % de la part pouvoirs publics
- Grand Lyon : **42 500 €** soit 25 % de la part pouvoirs publics
- État : **42 500 €** soit 25 % de la part pouvoirs publics

● Scénario 3

Emploi de 5 médiateurs à temps plein (35 heures hebdomadaires)

Soit 230 000 € par an.

Mise en place de deux équipes de deux médiateurs sociaux chacune en après-midi/soirée sur les horaires suivants :

de 14 h 00 à 21 h 30 l'hiver et de 15 h 00 à 22 h 30 l'été.

Ces équipes seront encadrées par un médiateur référent agissant sous l'autorité du Chef de service de l'ALTM.

Ces équipes seront principalement affectées à la régulation des occupations abusives d'espaces publics ou privés et à la gestion de conflits.

Participations des financières bailleurs sociaux :

85 000 € (36,96 % du budget global)

- BATIGERE (371 logements) : **15 122 €** soit 17,79 % de la part bailleurs
- OPAC du Rhône (819 logements) : **33 371€** soit 39,26 % de la part bailleurs
- ALLIADE HABITAT (896 logements) : **36 508 €** soit 42,95 % de la part bailleurs

Subventions des pouvoirs publics :

145 000 € (63,04 % du budget global)

- Ville de Saint-Fons : **72 500 €** soit 50 % de la part pouvoirs publics
- Grand Lyon : **36 250 €** soit 25 % de la part pouvoirs publics
- État : **36 250 €** soit 25 % de la part pouvoirs publics

Conclusion

Cette étude aura duré un peu plus de trois mois (du 1^{er} octobre 2011 au 5 janvier 2012) et aura nécessité plus de temps que les 170 heures initialement prévues (200 heures).

De même, les phases de collecte des données quantitatives ainsi que la réalisation des entretiens se sont terminées après la date annoncée. Cependant, ces retards n'ont finalement pas eu de conséquences importantes sur la date de rendu de l'étude, qui n'a été repoussée que d'une semaine.

Les principales contraintes responsables des légers ralentissements dans la réalisation de l'enquête ont été celles anticipées. En effet, la collecte des données nécessaires s'est avérée complexe, certains partenaires étant peu réactifs à nos demandes, et les études type INSEE proposant des données récentes difficilement consultables.

Les rencontres avec les partenaires identifiés pour l'enquête se sont avérées riches, puisque 23 responsables de structures se sont « prêtés au jeu ». Cependant, là encore, l'organisation des rendez-vous a souvent été difficile, voire impossible dans le cas de deux structures que nous souhaitions interroger et connaître.

Il est important de noter que même si la population de Saint-Fons, et notamment celle du territoire ZUS l'Arsenal/Carnot-Parmentier, est une population sensible (très grande précarité, chômage, isolement, monoparentalité, hébergement, fragilité due à l'âge...), elle ne semble pas hostile à la médiation. Ses difficultés importantes ne constitueraient pas une barrière à une relation avec un tiers en capacité de les aider, de les orienter et d'aller vers elles.

De plus, si le taux de délinquance pour 1.000 habitants est toujours l'un des plus élevés de l'agglomération lyonnaise, il suit une évolution à la baisse depuis 2010.

Des préoccupations majeures demeurent, comme la gestion des occupations des espaces publics ou privés, ainsi que les conflits de voisinage.

L'activité de médiation sociale trouvera ici toute sa place, en ce qu'elle devra permettre la prévention des phénomènes face auxquels les services traditionnels sont démunis.



MÉDIATION SOCIALE



31 Grande rue de la
Guillotière
69007 LYON

T : 04 72 52 23 80

F : 04 78 64 57 84

www.altm.fr

contact@altm.fr